

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 14 septembre 2020 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 14 septembre 2020 à huis clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis clos par téléconférence

Monsieur André Henri, maire participe par téléconférence
M. Michel Prince, conseiller participe par téléconférence
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

ABSENT : Laurent Garneau

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assiste également par téléconférence à la séance à huis clos, Mme Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 9 septembre 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 16 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 14 septembre 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Situation financière avec présentation 2 fois par année
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Dossier Dupuis
 - 7.2 Service d'entraide des Hauts Relief
 - 7.3 Quai municipal Règlement 204
8. Administration ;
 - 8.1 Refus du projet Agri Esprit
 - 8.2 Dépôt de la suspension de monsieur André Henri, maire.
 - 8.3 Vacances de l'adjointe
 - 8.4 Photocopieur : demande de soumission
 - 8.5 Prochaine séance du conseil en public
 - 8.6 Renouvellement d'emprunt à la caisse dossier TECQ au montant de 299,000.00\$
 - 8.7 Facture de M. Grenier pour M. Toutant
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Demande de Michel et Martine Prince
10. Sécurité publique ;
 - 10.1

11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur : aucun
 - 11.2 Signalisation rue Paradis : autorisation à M. Ling
 - 11.4 Reddition compte voirie 2019
 - 11.6 Lettre de M. Guy Lachance
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Dossier fenêtre verte, dossier M. Rouillard
 - 12.2 Comité nommé pour révision des règlements (Michel Prince, Claude Caron et André Henri)
 - 12.3 Demande d'appuie pour de la location de chalet par M. Denis Nolette
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Dossier Bibliothèque
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Mise en place des panneaux de signalisation
 - 14.2 Lettre de L'A.R.L.N
 - 14.3 Conservation du premier projet de la TECQ tel que présenté au début de l'année 2020
 - 14.3 Nettoyage de la fournaise
 - 14.4 Démission de M. Michel Prince du dossier voirie et aqueduc
15. Liste de la correspondance ;
 - A. Document de Mme Sylvie Berthaud
 - B. Lettre du Ministère de l'Environnement (Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement.
 - C. Lettre de M. Moisan dossier rue Paradis
16. VARIA
 - 16.1 Période de questions ;
 - 16.2 Jacques Parenteau
 - 16.3 Levée de la séance.

La secrétaire avise qu'elle a reçu que deux questions par lettre ; elles sont incluses au procès-verbal et ont été remises aux élus.

2020-09-138 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en a fait la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.

Appuyé par Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-09-139 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 août 2020 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance du 3 août 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 771.06\$
Salaire DG :	3 604.60\$
DAS mensuel :	4 285.51\$
Bell :	54.00\$
Sogetel :	579.77\$
Hydro Québec :	1 925.76\$

2020-09-140 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame la secrétaire fait mention de la liste des comptes qui s'élèvent au montant de **129 827.26 \$**;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **129 827.26 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, conseillère, appuyé par Michel Prince, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté, mais ayant posé une question relativement au compte de ADE Estrie (vidange de la fosse septique du site municipal) :

QUE la liste suivante des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Société Canadienne des postes (timbres)	423.11
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 230.48
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 055.03
4	Visa Desjardins (divers)	475.33
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
6	Receveur Général du Canada (DAS)	1 570.84
7	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 969.10
8	André Henri, maire	505.16
9	Michel Prince, conseiller	377.65

10	Christine Marchand, conseillère	377.65
11	Laurent Garneau, conseiller	377.65
12	Claude Caron, conseiller	377.65
13	Jonatan Roux, conseiller	377.65
14	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
15	Bell Mobilité inc. (août)	54.00
16	Buropro (août)	1 057.01
17	Cain Lamarre SENCRL (juillet)	458.16
18	La Capitale (septembre)	976.95
19	Épicerie du Coin (août)	121.47
20	Entretien Général Lemay (août)	1 600.45
21	Excavation Marquis Tardif inc. (juillet, août)	9 985.12
22	Eurofins Environex (août)	1 298.07
23	Gesterra (juillet, août)	6 677.14
24	Hydro-Québec (éclairage public / juillet)	256.03
25	Sogetel (août)	290.18
26	Vivaco Groupe Coopératif (août)	140.39
27	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
28	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	199.20
29	Hydro-Québec (salle municipale)	410.81
30	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	88.79
31	Hydro-Québec (quai)	44.40
32	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	883.97
33	Hydro-Québec (éclairage public / août)	256.03
34	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.28
35	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.28
36	Sogetel (septembre)	289.59
37	Alain Boulet (trappeur - castors)	205.00
38	Centre de services partagés du Québec (ouvrages routiers)	344.93
39	J.U. Houle Distribution (quincaillerie)	317.52
40	La Nouvelle union (annonce)	770.33
41	Librairie Renaud-Bray (livre)	31.45
42	Les Services EXP inc. (ingénieurs - surveillance)	781.83
43	Ministre des Finances (bail grève)	79.33
44	Pierre Pivin (décharger camion: tables & bancs)	57.49
45	Veolia (fournitures - aqueduc)	149.18
46	Vitrierie ML inc. (écrans de protection)	948.54
47	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	27 325.27
48	Ministre des Finances (1er versement SQ)	40 344.00
49	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	2 202.00
50	Ville de Disraëli (quote-part / versement #4)	1 228.75
51	Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture / vers. #2)	584.41
52	Chauffage J.N.F. inc. (plan protection fournaise)	224.20
53	Total du salaire de la D.G. :	3 604.60

54	Total des salaires & déplacements :	11 921.10
	TOTAL :	129 827.26
		\$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 DOSSIER DUPUIS

Monsieur Claude Caron présente un bref résumé de la situation. Les familles Dupuis et autres propriétaires ont déposé une demande d'annexion à la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens. Une rencontre a eu lieu à cet effet à Ham-Sud le 3 septembre dernier en présence de M. Maire et de la directrice générale de la Municipalité de Ham-Sud. Le comité composé de monsieur Maire André Henri, madame Christine Marchand, conseillère et de monsieur Claude Caron ont présenté une offre au représentant de la municipalité de Ham-Sud laquelle offre sera étudiée par les membres du conseil lors de la séance régulière du mois d'octobre 2020. Une réponse doit nous parvenir les jours suivant cette séance car si une telle réponse n'était pas reçue par la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens au plus tard le 13 octobre 2020, cette dernière continuera unilatéralement ses procédures étant donné l'urgence de la situation. Une lettre à cet effet sera transmise à la municipalité de Ham-Sud.

2020-09-141 7.2 LETTRE À LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Attendu qu'il faut donner suite à la demande d'annexion des familles Dupuis et autres citoyens du même secteur ;

Attendu qu'une offre d'entente a été déposée par la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens à la municipalité de Ham-Sud, le 3 septembre 2020 ;

Attendu qu'une lettre sera envoyée rapidement à la municipalité de Ham-Sud pour exiger une réponse avant le 13 octobre 2020 ;

Attendu que madame la directrice générale a le mandat de faire parvenir cette lettre à la municipalité de Ham-Sud dans laquelle il sera fait mention de la condition précédente ;

Attendu que si nous n'obtenons pas de réponse d'ici le 13 octobre 2020, la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens continuera de façon unilatérale les procédures d'annexion ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que madame la directrice générale transmette avec l'assistance de M. Claude Caron, une lettre à la municipalité de Ham-Sud faisant part de la condition ci-haut décrite et du délais de réponse accordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 DOSSIER DES HAUTS RELIEFS

Madame Christine Marchand, fait mention qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Mouvement Desjardins pour l'obtention d'un financement afin de relocaliser les équipements à Ham-Nord.

2020-09-142 7.4 DOSSIER DU QUAI MUNICIPAL ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMERO 204

MANDAT REMIS À M. HUGUE THIVIERGE URBANISTE AVEC ACCOMPAGNEMENT PAR LE CONSEILLER CLAUDE CARON POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 204

Attendu que la municipalité désire mettre à jour le règlement numéro 204;

Attendu que pour effectuer ces modifications les services de Monsieur Hugues Thivierge, urbaniste, doivent être retenus;

Attendu que M. Claude Caron offre son aide pour transmettre les informations nécessaires à mettre à jour le règlement numéro 204;

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal donne le mandat à M. Claude Caron pour transmettre les informations nécessaires et accompagner M. Hugues Thivierge, urbaniste dont les services sont retenus pour effectuer les modifications du règlement 204.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. ADMINISTRATION ;

8.1 REFUS DU PROJET AGRI ESPRIT

À titre d'information, le projet n'a pas été retenu

8.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION SUSPENDANT TEMPORAIREMENT MONSIEUR ANDRÉ HENRI, MAIRE.

Dépôt de la décision sur l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale suspendant M. André Henri, maire des Saints-Martyrs-Canadiens pour une période de 45 jours.

M. André Henri, maire fait part de la situation malheureuse qui a mené à sa suspension pour une période de 45 jours. Pour prendre connaissance de cette déclaration, les citoyens peuvent écouter l'enregistrement audio de la présente séance du conseil. Elle est disponible sur le site internet de la municipalité.

2020-09-143 8.3 VACANCES DE L'ADJOINTE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'adjointe soit autorisée à prendre ses vacances aux dates dénoncées par la directrice générale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-144 8.4 PHOTOCOPIEUR : DEMANDE DE SOUMISSIONS

Attendu que la location du photocopieur est maintenant terminée ;

Attendu que la municipalité désire demander des soumissions pour possiblement le remplacer ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que deux soumissions soient demandées pour le remplacement du photocopieur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-145 8.5 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

Attendu que la municipalité désire ouvrir le plus tôt possible, mais partiellement les séances du conseil, au public ;

Attendu que les places seront limitées aux espaces disponibles, selon le principe du premier arrivé premier accepté ;

Attendu que toutes les règles de distanciations, le port du masque, le lavage des mains et la signature du registre est obligatoire ;

Attendu que si la Santé Publique et le Gouvernement avise la municipalité de nouvelles normes ou que la prudence exige de retourner au huis clos, la municipalité se réserve le droit de favoriser cette option ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la séance d'octobre 2020 soit ouverte autant que possible, partiellement, au public avec des espaces restreints et les normes de sécurité à suivre, le tout selon le principe du premier arrivé, premier accepté.

**S'il y a modifications ou augmentation des cas de covid-19 la séance sera tenu à huis clos.
Le public en sera alors avisé.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2020-09-146 8.6 RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT À LA CAISSE DESJARDINS : DOSSIER
TECQ AU MONTANT DE 299,000.00\$**

Attendu que la municipalité doit renouveler son emprunt de la Caisse Desjardins Des Bois-Francis au montant de 299 000.00\$;

Attendu qu'un montant de 105 000. \$ a déjà été remboursé sur le prêt obtenu en 2019 et qu'il demeure donc une balance de 299 000.00\$;

Attendu que ce montant est emprunté en attendant la réception de la subvention de la TECQ 2014 ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un emprunt au montant de 299 000.00\$ soit contracté auprès de la Caisse Desjardins Des Bois-Francis en attendant le remboursement de la somme due par la TECQ 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2020-09-147 8.7 FACTURE DE M. GRENIER POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS CHEZ M.
TOUTANT.**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la facturation des travaux exécutés au 20 rue principale.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte de payer une partie de la facture, le montant réclamé pour le transport du matériel au champ tir n'étant pas de sa responsabilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. AQUEDUC

Comme ce fut le cas lors de l'atelier de travail Messieurs Michel Prince et Laurent Garneau se sont retirés des discussions sur ce sujet.

Lors de la séance du Conseil, M. Michel Prince se retire de cette discussion à 19h20, M. Laurent Garneau quant à lui n'a pas assisté du tout à ladite séance.

**2020-09-148 9.1 DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL PRINCE ET DE MADAME MARTINE
PRINCE POUR APPORTER UNE MODIFICATION À UNE SERVITUDE
EXISTANTE**

Attendu que le propriétaire connu du terrain portant le numéro civique 1Chemin Du Village est M. Michel Prince ;

Attendu qu'il existe un problème relativement à une servitude de passage d'une ligne du réseau d'aqueduc ainsi que du sanitaire ;

Attendu que les antécédents vécus par la municipalité en semblable matière l'ont amené à payer sans obligation, un montant de 1 000. \$ la balance étant assumé par le contribuable propriétaire de l'immeuble ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte de payer 1 000. \$ pour les démarches de modification de la servitude de la ligne du réseau d'aqueduc et du sanitaire.

Que Monsieur Prince paie les autres frais encourus pour cette modification.

Retour à la séance de M. Prince à 19h25 lequel fut avisé par téléphone de se brancher à nouveau à la séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

Aucun

2020-09-149 11.2 SIGNALISATION RUE PARADIS : AUTORISATION POUR M. LING

Sur proposition de Michel Prince, appuyée par Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat et la pose de panneaux de signalisation pour indiquer la direction du Camping de Ham-Sud à la jonction du chemin Gosford Sud et de la Rue Paradis soit autorisé, le tout entièrement au frais de M. Richard Ling et avec engagement de faire valider les panneaux et l'endroit de leur installation par la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-150 11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 78 054.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Par ces motifs :

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Christine Marchand, le Maire n'ayant pas voté :

Il est unanimement résolu que la municipalité informe le Ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2

ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11.4 LETTRE DE M. GUY LACHANCE

Monsieur Guy Lachance demande que l'eau de son toit qui semble suivre un trajet problématique pour se rendre au lac Nicolet et qui gèle en hiver soit canalisée d'une façon différente pour se rendre également dans ledit lac ;

Il lui est demandé de vérifier cette démarche avec l'inspecteur municipal et le Ministère de l'environnement, puisque ce dernier doit être consulté dans un tel cas.

Après avoir obtenu une réponse du Ministère de l'Environnement, les membres du conseil étudieront sa demande.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DOSSIER FENÊTRE VERTE : DOSSIER M. ROUILLARD

Dossier reporté pour manque d'informations.

2020-09-151 12.2 COMITÉ NOMMÉ POUR LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (MICHEL PRINCE, CLAUDE CARON ET ANDRÉ HENRI)

Attendu que plusieurs corrections aux règlements municipaux doivent être apportés prochainement ;

Attendu que Messieurs André Henri, Michel Prince et Claude Caron sont nommés sur le comité de la réglementation municipale ;

Attendu que si le comité devait se rencontrer d'ici le 29 octobre 2020, monsieur André Henri sera remplacé par madame Christine Marchand.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée de Jonatan Roux il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que messieurs André Henri, Michel Prince et Claude Caron soient nommés sur le comité de révision des règlements municipaux.

Que si le comité devait siéger d'ici le 29 octobre 2020, madame Christine Marchand remplacera monsieur André Henri sur ce comité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-152 12.3 DENIS NOLETTE : DEMANDE D'APPUIE POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LA LOCATION DE SA RÉSIDENCE.

Attendu que Monsieur Denis Nolette demande l'appui du conseil municipal pour obtenir une licence lui permettant de louer son chalet ;

Attendu qu'une copie du règlement G-100 doit lui être remis pour l'aviser du bon respect des lois ;

Attendu que ce règlement doit être transmis à ses locataires ;

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal appui la demande de Monsieur Denis Nolette, pour l'obtention d'une licence pour la location de sa résidence.

Qu'une copie du règlement G-100 lui soit transmis afin d'aviser ses locataires des règlements à respectés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2020-09-153 13.1 DOSSIER BIBLIOTHÈQUE

Attendu que pour donner suite aux recommandations reçues et aux obligations exigées de la Santé Publique, toute personne qui se présente à la bibliothèque doit respecter ces exigences sous peine de se voir refuser l'accès des lieux ;

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée de Jonatan Roux il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE toute personne se présentera à la bibliothèque sera obligé de respecter les conditions imposées par la Santé Publique, sous peine de se voir refuser l'accès des lieux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES ;

2020-09-154 14.1 MISE EN PLACE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Claude Caron il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat et la pose de trois panneaux indiquant les limites de vitesse autorisées et réellement roulées, ainsi que les panneaux radars soient installés dès cet automne.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-155 14.2 LETTRE DE L'A.R.L.N

Attendu que chaque élu a pris connaissance de la lettre reçue de L'association des Résidents du lac Nicolet ;

Attendu que le panneau d'affichage installé au quai municipal contient certaines données inacceptables aux yeux du conseil municipal ;

Attendu que madame Christine Marchand, monsieur Jonatan Roux et monsieur Michel Prince sont nommés pour assurer le suivi de ce dossier et prendre rendez-vous avec les représentants de ladite association pour effectuer représenter les modifications souhaitées ;

Attendu que madame Christine Marchand désire obtenir le PDF de l'inscription pour obtenir une rencontre zoom et en discuter tous ensemble ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyée de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le comité composé de Jonatan Roux, Christine Marchand et Michel Prince vérifie en collaboration avec l'A.R.L.N le contenu du panneau installé au quai municipal et demande les modifications désirées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-156 14.3 CONSERVATION DU PREMIER PROJET PRÉSENTÉ A LA TECQ 2019 TEL QUE SOUMIS AU DÉBUT DE L'ANNEE 2020.

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Michel Prince il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no : 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil municipal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no : 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-157

14.4 NETTOYAGE DE LA FOURNAISE

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'assurance pour le nettoyage de la fournaise soit renouvelée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2020-09-158

14.5 DEMISSION DE MICHEL PRINCE DES DOSSIERS VOIRIE ET AQUEDUC

Monsieur Michel Prince nous avise qu'il se retire des comités suivants : Voirie /Aqueduc et égouts.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyée de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal prenne acte du retrait de Michel Prince des comités de la Voirie/Aqueduc et égouts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

Document de Mme Sylvie Berthaud

Lettre du Ministère de l'Environnement (Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement).

Lettre de M. Hugues Moisan : dossier rue Paradis.

16. VARIA

17. Période de questions ;

Si vous désirez prendre connaissance des questions reçues des citoyens, elles sont lues sur l'enregistrement audio qui est placé sur le site internet de la municipalité.

1^{er} Question reçue de M. Jacques Parenteau, adressée à la directrice générale ;

Madame la directrice répond à la question de M. Parenteau que les frais d'avocats encourus, l'ont toujours été dans le but de protéger les intérêts exclusifs de la municipalité et de ses employés dans les divers dossiers les impliquants.

2^e Question de M. Jacques Parenteau, adressée à M. Maire André Henri ;

M. Maire André Henri fait mention qu'il a répondu à ces questions à l'item 8.2.

16.3 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Jonatan Roux à 19h50